

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance (UVCB)
Nom commercial	: Tetramer
Nom chimique	: Alkenes, C10-14-branched and linear, C12-rich
Nom IUPAC	: Alkenes, C10-14-branched and linear, C12-rich
N° CE	: 298-697-1
N° CAS	: 93821-12-6
Code du produit	: P502, P502FL
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119489789-08
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Distribution de la substance Produit intermédiaire chimique Industriel Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange	: Produit intermédiaire chimique Industrielle Réservé à un usage professionnel

Titre	Descripteurs d'utilisation
Utilisation en tant qu'intermédiaire - Industriel (Réf. SE: ES 3)	SU3, SU8, SU9, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15, ERC6a, ESVOC SPERC 6.1a.v1

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 Fournisseur:
 Braskem Netherland BV
 Weena 238-240, 9th Floor, Tower C
 NL - 3012 NJ – Rotterdam
 T +31 10 798 5002
 productsafety@braskem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +1 703-741-5970 International – 24h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1	H400
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1	H410
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

CLP Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Phrases EUH	: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : UVCB

Nom	Identificateur de produit	%
Alkenes, C10-14-branched and linear, C12-rich	N° CAS: 93821-12-6 N° CE: 298-697-1 N° REACH: 01-2119489789-08	100

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas pour empêcher les vomissements d'entrer dans les poumons. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation de la peau. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère et passagère.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie chimique. Œdème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Le produit peut accumuler une charge statique durant le transfert. Liquide et vapeurs inflammables. La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Equipements de protection des pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. En cas de feu important : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. En cas de petits feux : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol, des égouts et des eaux de surface. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr. Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Ne pas utiliser d'air comprimé pour transvaser, décharger ou transporter. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène	: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Relier les appareils à la terre. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Eviter les décharges d'électricité statique. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.
Conditions de stockage	: Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques). Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Une extraction locale et une ventilation générale sont toutes deux indispensables afin d'éviter l'accumulation de mélanges de vapeurs inflammables. Utiliser un appareillage antidéflagrant.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié ou tablier en caoutchouc

Protection des mains:

Gants de protection étanches. Ne pas réutiliser les gants. Il est recommandé de consulter le fournisseur de gants afin de s'assurer que les gants de protection soient résistants aux produits chimiques contenus dans ce produit.

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables, E.g. KCL Type: 717 ou 730 ou équivalent	Cloro-pren, ou, Nitrile	<480 Minutes.	0,65 / 0,4	Non connu(e)	EN 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Respirateur anti-vapeurs organiques agréé. Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles. Consulter une autorité nationale de santé et de sécurité pour plus de conseils

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque complet, avec cartouche/filtre	A	Les concentrations dépassent les concentrations atmosphériques maximales autorisées sur le lieu de travail.	EN 14387

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique. odeur de pétrole.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: > -80 °C
Point d'ébullition	: 171 – 208 °C
Inflammabilité	: Inflammable Liquide et vapeurs inflammables.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: 0,8 – 5,4 vol %
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 52 °C (coupe fermée)
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Soluble dans : Benzène. Eau: Insoluble Ethanol: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 20 mm Hg (284 hPa; 19°C)
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,77 – 0,785 (20°C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: 5,81 (Air = 1)
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 0,8 – 5,4 vol %

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante. Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition. Eviter les décharges d'électricité statique. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Hydrocarbures. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Tetramer (93821-12-6)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Indications complémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Tetramer (93821-12-6)	
Viscosité, cinématique	Pas disponible

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Tetramer (93821-12-6)	
Persistance et dégradabilité	Ce produit a un faible potentiel de bioaccumulation dans les organismes aquatiques, il est censé se dégrader rapidement et il ne devrait pas persister. Ne subissent une hydrolyse. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tetramer (93821-12-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Pas disponible
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Tetramer (93821-12-6)	
Résultats de l'évaluation PBT	Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas réutiliser des récipients vides. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport






En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 2850	UN 2850	UN 2850	UN 2850	UN 2850
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
TÉTRAPROPYLÈNE	TÉTRAPROPYLÈNE	Propylene tetramer	TÉTRAPROPYLÈNE	TÉTRAPROPYLÈNE

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Description document de transport				
UN 2850 TÉTRAPROPYLÈNE, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2850 TÉTRAPROPYLÈNE, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2850 Propylene tetramer, 3, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 2850 TÉTRAPROPYLÈNE, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 2850 TÉTRAPROPYLÈNE, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E1
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1
Code-citerne (ADR) : LGBF
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-E
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid. Immiscible with water. Irritating to skin, eyes and mucous membranes.

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Code ERG (IATA)	: 3L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Tetramer n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Tetramer n'est pas sur la liste Candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Tetramer n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Tetramer n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Alkenes, C10-14-branched and linear, C12-rich n'est pas soumis au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance concernée par le règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Répertorié dans le TCSI (répertoire des substances chimiques de Taïwan)

Répertorié sur l'inventaire national des substances chimiques (Viêt Nam - NCI)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.3	Autres dangers	Modifié	
8.2	Contrôles de l'exposition	Modifié	
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008	Modifié	
11.2.	Informations sur les autres dangers	Ajouté	
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
14	Informations relatives au transport	Modifié	
15	Informations relatives à la réglementation	Modifié	

Sources des données : Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
ERC1	Fabrication de la substance
ERC2	Formulation dans un mélange
ERC3	Formulation dans une matrice solide
ERC4	Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC5	Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC6a	Utilisation d'intermédiaires
ERC6b	Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC6c	Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
ERC6d	Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
ERC7	Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
ESVOC SPERC 1.1.v1	ESVOC 1 - Manufacture of the substance and subsequent recycling/ recovery, including material transfers, storage, and maintenance
ESVOC SPERC 1.1b.v1	Distribution: Industrial (SU3)
ESVOC SPERC 2.2.v1	Formulation & packing of preparations and mixtures: Industrial (SU10)
ESVOC SPERC 4.20.v1	Polymer production: Industrial (SU10)
ESVOC SPERC 6.1a.v1	Manufacture of substances: Industrial (SU8, SU9)
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC14	Pastillage, compression, extrusion, granulation
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC6	Opérations de calandrage
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU10	Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels
SU8	Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9	Fabrication de substances chimiques fines

Braskem - SDS_EU (modified 221026)

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe à la fiche de données de sécurité

Scénario(s) d'exposition du produit	
Type de SE	Titre SE
Travailleur	Utilisation en tant qu'intermédiaire - Industriel

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. Scénario d'exposition ES 3

Utilisation en tant qu'intermédiaire - Industriel

Réf. SE: ES 3
Type de SE: Travailleur

Descripteurs d'utilisation	SU3, SU8, SU9 PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 ERC6a ESVOC SPERC 6.1a.v1
Processus, tâches, activités pris en compte	Utilisation comme intermédiaire dans des systèmes fermés et encapsulés (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend des expositions accidentelles lors du recyclage/valorisation, du transfert de matériel, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac). Utilisation industrielle

2. Conditions opératoires et mesures de maîtrise des risques

2.1.1 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1) (Expositions générales (systèmes clos))

PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	
Propriétés du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales	
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)	
Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	
Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.2 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC2) (Expositions générales (systèmes clos))

PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	
Propriétés du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales	
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)	
Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	

Mesures de gestion des risques

Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.3 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC3) (Expositions générales (systèmes clos))

PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
-------	--

Propriétés du produit

Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)

Conditions opératoires

Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	

Mesures de gestion des risques

Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.4 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC4) (Expositions générales (systèmes ouverts))

PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
-------	--

Propriétés du produit

Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)

Conditions opératoires

Quantités utilisées	Sans objet	
---------------------	------------	--

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	
Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.5 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8b) (Échantillon de process)

PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	
Propriétés du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales	
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)	
Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	
Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.6 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC15) (Activités de laboratoire)

PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	
Propriétés du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales	
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)	
Conditions opératoires		

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	
Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.7 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8b) (Transferts de vracs)

PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	
Propriétés du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales	
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)	
Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	
Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.8 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8b) (Transferts de vracs)

PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	
Propriétés du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales	
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)	

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	

Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.9 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8b) (Transferts de vrac)

PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
--------	--

Propriétés du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	

Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.10 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC8a) (Nettoyage et maintenance des équipements)

PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
--------	--

Propriétés du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)	
Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	
Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.1.11 Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC1, PROC2) (Stockage)

PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Propriétés du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans les conditions normales	
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)	
Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Sans objet	
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Facteurs humains non influencés par la maîtrise du risque	Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs	Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
	on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.	
Mesures de gestion des risques		
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones de contact cutané indirect possibles. Porter des gants (testés selon EN374) si contact possible. Nettoyer les déversements dès qu'ils surviennent. Laver toute souillure de la peau immédiatement. Donner aux employés une formation de base pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané qui se développerait.	
	Pas d'autres mesures spécifiques identifiées	

2.2 Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC6a, ESVOC SPERC 6.1a.v1)

ERC6a	Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ESVOC SPERC 6.1a.v1	Manufacture of substances: Industrial (SU8, SU9)

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Propriétés du produit		
Forme physique du produit	La substance est une UVCB complexe, Principalement hydrophobe, Facilement biodégradable	
Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Fraction du tonnage UE utilisée dans la région:	1
	Tonnage utilisé dans la région (tonnes/an):	1000
	Fraction du tonnage régional utilisée localement:	0,1
	Tonnage annuel du site (tonnes/an):	100
	Tonnage journalier maximum du site (kg/jour):	5000
Fréquence et durée de l'utilisation	Rejet continu	
	Jours d'émission (jours/an):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion du risque	Facteur de dilution local eau douce:	10
	Facteur de dilution local eau de mer:	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Fraction de rejet dans l'air du procédé (initiale avant MMR):	0,001
	Fraction de rejet dans les égouts du procédé (initiale avant MMR):	0,00001
	Fraction de rejet dans le sol du procédé (initiale avant MMR):	0,001
Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour éviter le rejet	Utilisation d'estimations prudentes des rejets du procédé car les pratiques courantes varient selon les sites	
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air ou le sol	Le risque provenant de l'exposition environnementale est conditionné par les sédiments d'eau douce. Pas de traitement des eaux usées requis	
	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination typique de (%):	80
	Traiter les eaux usées sur site (avant réception du rejet) pour assurer l'efficacité d'élimination requise (%):	>= 0
	en cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de (%):	>= 0
Mesures organisationnelles afin de prévenir/limiter les rejets du site	Empêcher le rejet de la substance non dissoute dans les eaux usées ou la récupérer	
	Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels	
	Les boues devraient être incinérées, confinées ou recyclées	
Conditions et mesures relatives à la station d'épuration	Estimation de l'élimination de la substance par une station d'épuration municipale (%):	97,2
	Efficacité totale d'élimination après MMR sur site et hors site (station d'épuration municipale) (%):	97,2
	Tonnage maximum permis sur site (Msafe) (kg/j):	180000 (based on domestic sewage treatment release)
	Débit supposé de la station d'épuration municipale (m³/jour):	2000
Conditions et mesures concernant le traitement externe des déchets en vue de l'élimination	la boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée..	
Conditions et mesures concernant la récupération externe des déchets	Le traitement et l'élimination externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales	

3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

3.1. Santé

Information concernant le sous-scénario	
2.1.1	Une évaluation quantitative des dangers pour la santé humaine n'est pas requise.

3.2. Environnement

Information concernant le sous-scénario	
2.2	La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale à l'aide du modèle Petrorisk

Tetramer

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

4.1. Santé

Guide - Santé	Une évaluation quantitative des dangers pour la santé humaine n'est pas requise.
---------------	--

4.2. Environnement

Guide - Environnement	Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site. L'efficacité d'élimination requise pour les eaux usées peut être atteinte à l'aide de technologies sur site ou hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination requise pour l'air peut être atteinte à l'aide de technologies sur site, seules ou combinées. Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html)
-----------------------	--

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement . Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit . Elle avertit que la manipulation de toute substance chimique nécessite la connaissance préalable de ses dangers par l'utilisateur . Il appartient à l'utilisateur de l'entreprise de produits fournissant cette FDS pour et promouvoir la formation de ses employés sur les risques possibles venant de ce produit . L'information contenue dans ce document est pas absolue , mais seulement des informations générales sur l' utilisation du produit chimique et de l'indication des mesures de sûreté et de sécurité.